



## Denonce saisie attribution

Par **toto84300**, le **27/06/2018** à **14:04**

Bonjour,

je viens de recevoir un document pour retirer un acte pour "denonce saisie-attribution" chez un huissier.

Agissant en vertu:

d'une requete et d'une ordonnance d'injonction de payer rendue par le tribunal d'instance de poissy le 13.09.2005.

Rendue exécutoire le 17.11.2005.

Quelle est la date de prescription. Merci

Par **youris**, le **27/06/2018** à **14:44**

Bonjour,

Sans plus d'information, l'ordonnance était à priori exécutoire jusqu'au 19 juin 2018.

L'huissier pouvait donc effectuer une saisie jusqu'à cette date.

Vous pouvez contester cette saisie devant le juge de l'exécution.

Salutations